

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_4039 _CC

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
ZAC GRIMESNIL MONTURBET
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG/OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

Considérant la nécessité de numérotter,

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° AR_2020_3907_CC du 29 /10/2020 ; n° AR_2020_302_CC du 24/01/2020 ; le n° AR_2020_1907_CC du 11/06/2020, le n° AR_2020_3344_CC du 14/09/2020 et le n° AR_2020_3566_CC du 24/09/2020

Article 2

Il convient de numérotter les rues / impasses comme suit :

Rue Marie-Louise Giraud :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 510
Numéros pairs de 2 à 14	Parcelle 383 AX 511
Numéro 3	Parcelle 383 AX 509
Numéro 5	Parcelle 383 AX 508
Numéro 7	Parcelle 383 AX 507
Numéro 9	Parcelle 383 AX 564
Numéro 11	Parcelle 383 AX 565
Numéro 13	Parcelle 383 AX 566
Numéro 15	Parcelle 383 AX 567
Numéro 17	Parcelle 383 AX 568
Numéro 19	Parcelle 383 AX 569
Numéro 21	Parcelle 383 AX 586

Rue Millina :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 563
Numéro 3	Parcelle 383 AX 562
Numéro 5	Parcelle 383 AX 461

Numéro 7	Parcelle 383 AX 560
Numéro 9	Parcelle 383 AX 559
Numéro 11	Parcelle 383 AX 558
Numéro 13	Parcelle 383 AX 557
Numéro 15	Parcelle 383 AX 556
Numéro 17	Parcelle 383 AX 555
Numéro 19	Parcelle 383 AX 550
Numéro 21	Parcelle 383 AX 551
Numéro 23	Parcelle 383 AX 552
Numéro 2	Parcelle 383 AX 535
Numéro 4	Parcelle 383 AX 534
Numéro 6	Parcelle 383 AX 584

Rue Barbara :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 500
Numéro 3	Parcelle 383 AX 501
Numéro 5	Parcelle 383 AX 502
Numéro 7	Parcelle 383 AX 503
Numéro 9	Parcelle 383 AX 536
Numéro 11	Parcelle 383 AX 537
Numéro 13	Parcelle 383 AX 538
Numéro 2	Parcelle 383 AX 499
Numéro 4	Parcelle 383 AX 498
Numéro 6	Parcelle 383 AX 497
Numéro 8	Parcelle 383 AX 496
Numéro 10	Parcelle 383 AX 495
Numéro 12	Parcelle 383 AX 494
Numéro 14	Parcelle 383 AX 493
Numéro 16	Parcelle 383 AX 492
Numéro 18	Parcelle 383 AX 491
Numéro 20	Parcelle 383 AX 587

Rue Françoise Sagan :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 540
Numéro 3	Parcelle 383 AX 541
Numéro 5	Parcelle 383 AX 542

Impasse Germaine Tillion :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 517
Numéro 2	Parcelle 383 AX 514
Numéro 3	Parcelle 383 AX 516
Numéro 4	Parcelle 383 AX 513
Numéro 5	Parcelle 383 AX 515

Impasse Charlotte Delbo :

Numéro 1	Parcelle 383 AX 554
Numéro 3	Parcelle 383 AX 553
Numéro 2	Parcelle 383 AX 549
Numéro 4	Parcelle 383 AX 548
Numéro 6	Parcelle 383 AX 547
Numéro 5	Parcelle 383 AX 586
Numéro 8	Parcelle 383 AX 585
Numéro 9	Parcelle 383 AX 584
Numéro 10	Parcelle 383 AX 583

Article 3

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

Le

Par délégation,
le maire adjoint,

04 NOV. 2022

P.J. : 1 plan

"publié le 04/11/2022"


Patrice MARTIN

